
JOURNAL Edition n° 12

Association LES FLAMANTS

Le Lac des Rêves – 34970 LATTES Tel. 06.70.28.16.90

www.lesflamants.fr

Bureau de l'Association

La confiance au bureau ayant été renouvelée à l'unanimité et conformément à ses statuts, le Bureau de l'association s'est réuni le 30 avril pour confirmer le nouveau Bureau

Bureau exécutif :

Présidente :	GAUZELIN Marie-Christine	MH.516
Vice-Président :	BERTINO Jean-Pierre	MH.428
Trésorière :	ROCHETAUX Paule	MH.262
Trésorière-Adjointe :	MATHIEU Michèle	MH.447
Secrétaire :	GUY Marie-Anne	MH.378
Admin.Site Internet :	MATHIEU André	MH.447

Animation :

Responsable :	WEBER Etienne	MH.408
	ROCHETAUX Serge	
	HEMON Georgette	
	NUNGE Christiane	
	RENAUD Claude	
	COMESSE Alain	
	RIVOIRE Georges	

Les postes de délégués aux relations publiques ont été supprimés. Il est désormais du devoir de chacun des membres du bureau et autres adhérents de prospecter et convaincre de nouveaux propriétaires.

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 29 Avril 2012

Ouverture de la séance à 9h40 – Fin de la séance à 11h.

MOT DE LA PRESIDENTE

Communication avec les adhérents :

Certains adhérents se plaignent de ne pas recevoir les informations envoyées par mail à l'adresse qu'ils ont communiquée. Plusieurs motifs :

- les adresses sont erronées dans le fichier (parfois mal lisibles sur les bulletins d'adhésion)

- les pièces jointes ne peuvent pas être ouvertes
- les utilisateurs ont changé d'adresse e-mail et n'ont pas transmis l'information au bureau
- les propriétaires sont présents sur le parc mais n'ont pas leur ordinateur à disposition
- etc...

Il existe une boîte aux lettres « les flamants » à la réception des propriétaires.

Il existe deux panneaux d'affichage (à la réception des propriétaires et sur le mur en face de l'épicerie).

Le site Internet « www.lesflamants.fr » est mis à jour régulièrement avec les informations destinées aux adhérents.

Toute manifestation organisée par l'équipe d'animation des Flamants est signalée par affichage (réception, bar, épicerie, panneau..).

Actions menées par l'association en 2011 :

Modification du système d'accès sur le parc (suppression des codes et mise en place de lecteurs des plaques d'immatriculation) afin de limiter le nombre de voitures sur le parc et mieux en contrôler l'accès.

Possibilité de paiement échelonné du loyer sur 6 mois. Nous attendons de connaître le nombre de propriétaires ayant bénéficié de ce règlement en 2011 afin de renouveler notre demande.

Création d'un solarium (transats et parasols) au bord du lac (installation prévue en juin) afin de libérer des places à la piscine lorsque les personnes ne se baignent pas. L'année 2012 servira de test.

Fédération de l'association « Les Peupliers » sur le parc SIBLU de Valras (Les Sables du Midi).

Aide ponctuelle aux propriétaires adhérents demandeurs, dans la mesure où la demande est recevable.

Pour les propriétaires, réduction de 10% sur le tarif Wi-fi appliqué sur le parc. Une nouvelle action sera décidée afin de bénéficier d'une réduction plus importante.

Actions ponctuelles auprès du Directeur pour l'amélioration de la qualité de vie sur le parc (sécurité, sanitaires, piscine, chiens etc...). Les propriétaires doivent aider en ce sens en respectant le règlement intérieur (poubelles, animaux, vitesse, propreté etc...).

Un courrier a été adressé au Directeur Général de SIBLU France (Ian Smith), le 19 mars 2012 concernant les futures augmentations (copie jointe). A ce jour ce courrier est demeuré sans réponse. Une relance sera décidée dans les prochaines semaines.

BILAN FINANCIER

BILAN COMPTABLE 2011		
	RECETTES	DEPENSES
ADHESIONS	4291,00	
Assurance		184.50
Téléphone		95.00
Photocopies		84.10
Timbres		405.19
Fournitures de bureau		398.25
Site « Les Flamants »		245.00
Dons (USSEP)		100.00
Frais bancaires (chèque d'adhérent impavé)		5.65

Intérêts sur livret A	57.50	
Matériel (plancha)		299.00
Animations diverses	3945.00	3500.50
Apéritifs/Repas	2070.00	3125.36
	10363.50	8442.55
Bénéfice année 2011	1920.95	
Solde banque au 31.12.2010		2379.01
Solde caisse au 31.12.2010		111.01
Solde total au 31.12.2010		2490.02
Solde banque au 31.12.2011		4384.92
Solde caisse au 31.12.2011		26.05
Solde total au 31.12.2011		4410.97
A prévoir : cadeau adhérents 2012 = 732.50 Euros		

Le bilan est approuvé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

Le bureau exécutif en place est renouvelé par vote à main levée.

Nouveaux membres :

Marie-Anne GUY	Secrétariat
Georgette HEMON	Animation
Georges RIVOIRE	Animation

SITE "LES FLAMANTS"

Intervention d'André MATHIEU, administrateur du site.

Quelques adhérents se plaignent de ne pas recevoir les informations dans leur boîte mail, ou ne peuvent ouvrir les pièces jointes alors qu'ils ont communiqué leur adresse.

Après avoir analysé ces cas, il en ressort plusieurs solutions :

Adresse fautive, il faut absolument me transmettre une adresse correcte, le moindre point, le moindre tiret ont une importance capitale.

Pour ce faire aller sur le site « www.lesflamants.fr » rubrique « Contactez-nous » et indiquez vos nouvelles coordonnées.

Pour lire vos mails il est impératif de posséder une liaison internet, micro, i phone etc....

Les pièces jointes sont désormais toutes converties dans un format lisible par tous (.PDF)

Certaines questions sur les risques d'inondation ont déjà leurs réponses sur le site, allez voir la rubrique PPRI risque d'inondation.

Il existe désormais un lien sur notre site avec l'association « Les Peupliers » aux « Sables du Midi »

Ce nouveau site est en construction et sera progressivement alimenté par les informations qui nous sont données par les responsables de cette association.

QUESTIONS DIVERSES

Route d'accès au parc en très mauvais état :

**Faut-il prévoir une pétition pour demander la réfection de cette route dans les meilleurs délais ?
Voir la réponse de Julien Pinon (directeur du parc) en fin de compte-rendu.**

Haies :

**Les haies endommagées par le gel seront-elles remplacées par Siblu ?
Voir la réponse de Julien Pinon.**

Déchetterie :

**Certains mobile-homes sont indisposés par les fumées toxiques et odeurs occasionnées par la zone de feu Siblu où ne sont pas brûlés que les déchets « verts » mais également d'autres matériaux (plastiques, terrasses enduites de vernis etc..).
Voir la réponse de Julien Pinon.**

Electricité :

La formule actuellement en place ne satisfait pas certains propriétaires qui consomment peu d'électricité.

Le dépassement facturé en 2011 (1520 euros) n'a pas été redistribué en raison du faible montant à répartir par mobile-home (<5 euros).

L'association a demandé à ce que la somme facturée soit utilisée sur le parc, pour les animations par exemple.

DEPASSEMENT CONSOMMATION KWA 2011

PROPRIETAIRES	CONSOMMATION	TOTAL KWA	DEPASSEMENT	FACTURATION
1	5135	5 135	2 385	281,19
2	4683	4 683	1 933	227,90
3	4393	4 393	1 643	193,71
4	4243	4 243	1 493	176,02
5	3516	3516	766	90,31
6	3284	3 284	534	62,96
7	3264	3 264	514	60,60
8	3255	3 255	505	59,54
9	3248	3 248	498	58,71
10	3212	3 212	462	54,47
11	3148	3 148	398	46,92
12	3010	3 010	260	30,65
13	2984	2 984	234	27,59
14	2972	2 972	222	26,17

15	2962	2 962	212	24,99
16	2933	2 933	183	21,58
17	2913	2 913	163	19,22
18	2896	2 896	146	17,21
19	2891	2 891	141	16,62
20	2857	2 857	107	12,62
21	2802	2 802	52	6,13
22	2792	2 792	42	4,95

1 520,08

GAZ

Suite à de nombreux vols de bouteilles de gaz, la question est posée : Peut-on attacher les bouteilles de gaz ?

Il est rappelé que les bouteilles ne doivent pas être fixées au mobile-home, par mesure de sécurité.

Elles ne doivent pas être marquées.

Il est possible de les attacher entre elles. Il existe d'autres moyens mais la question sera posée au Directeur du parc lors d'une toute prochaine rencontre.

« MONOPOLE » SIBLU SUR LES INTERVENTIONS D'ENTREPRISES

Question posée : Est-il normal que nous soyons maintenant obligés de passer par SIBLU pour une intervention d'entreprise extérieure (surtout dans le cas d'un service « après-vente » de la même entreprise) et devoir supporter, dans ce cas, la commission prélevée par SIBLU ?

Avant l'assemblée, la question avait été posée à Julien Pinon dont voici la réponse :

Toute entreprise qui entre sur le parc pour intervenir sur un mobile-home à la demande du propriétaire doit se faire connaître de la direction SIBLU par la présentation de son inscription au registre du commerce et de son assurance responsabilité civile, si cela concerne le patron de l'entreprise. S'il s'agit d'un employé de la même société, la déclaration DUE (URSSAF) lui est demandée. Un questionnaire doit alors être rempli. Ces formalités ne sont nécessaires qu'une seule fois dans l'année.

AUGMENTATION DES LOYERS

Une action « musclée » sera-t-elle à envisager pour limiter la hausse des loyers 2012 ?

Nous avons envoyé une lettre de rappel au Directeur Général de SIBLU France. Pas de réponse à ce jour. Nous lui demandons également un rendez-vous lors de sa prochaine visite sur le parc.

Nous pourrions envisager une action mais, dans ce cas, tous les propriétaires devront y participer contrairement à ce qui a pu se passer dans les années antérieures. Toute action ne sera crédible que si elle rassemble un grand nombre de participants.

Julien PINON pourra-t-il nous donner plus d'informations ? Nous le rencontrerons très prochainement. Sujet mis à l'ordre du jour.

LOCATION SIBLU

Pourquoi les locations SIBLU n'ont démarré que le 28 avril alors que l'équipe d'animation et autres activités SIBLU étaient en place dès le début des vacances scolaires de Printemps ?

Cette question concerne SIBLU. L'association n'est pas en mesure d'y répondre.

Fin de l'assemblée à 11h.

INTERVENTION DE JULIEN PINON, DIRECTEUR DU LAC DES REVES

Questions posées :

Les haies endommagées par le gel seront-elles remplacées par SIBLU ?

Il faut attendre que les feuilles abîmées tombent et soient remplacées par les nouvelles. Les lauriers très endommagés seront coupés à la base avec bouillie bordelaise pour une meilleure croissance.

Est-il prévu une révision de l'éclairage sur le parc, éclairage souvent déficient ou manquant ?

Les lampadaires déficients seront réparés voire améliorés rapidement (éclairage plus intense). Concernant les zones mal éclairées, il est nécessaire d'étudier la faisabilité des travaux nécessités par l'ajout de nouveaux lampadaires. Ces travaux ne pourront être envisageables que dans les trois ans à venir.

Route d'accès au Lac des Rêves.

La mairie de Lattes a prévu une réfection partielle de la route dans les jours à venir.

Déchetterie. brûlage de matériaux toxiques.

Julien PINON promet de faire une enquête sur les matériaux réellement brûlés sur la zone feu au bord de l'étang.

Interventions d'entreprises extérieures.

Julien PINON rappelle ce qui a été dit plus haut soit :

Toute entreprise extérieure intervenant sur le parc doit être en situation régulière : Kbis, assurance etc...

Tous ces renseignements lui sont demandés à la réception des propriétaires, lors de sa première intervention (document à compléter).

Raison : Le Directeur du parc est pénalement responsable de tout dommage pouvant survenir sur le parc lors d'une intervention.

Pour les entreprises ayant signé un contrat de partenariat avec SIBLU (climatisation, bâches par exemple), toute demande d'intervention doit passer par le bureau des propriétaires (Julie).

Animations en moyenne saison.

Pourquoi la plupart des animations SIBLU cessent-elles à la fin du mois d'Août alors qu'il y a encore des locations en septembre ? Bar fermé dans la journée, restaurant fermé etc...

Problème de budget. A l'étude pour l'instant.

Le nouveau restaurateur restera ouvert plus longtemps cette année.

Salle(s) commune(s) pour activités diverses : Fitness, cartes etc...

A ce jour, tout est concentré dans la salle du bar.

Le Lac des Rêves étant situé sur une zone classée « inondable », les demandes de construction (même préfabriquée) ont été rejetées par la mairie de Lattes.

La solution de remplacement reste à trouver.

Fin de la réunion à 11h45. Apéritif offert par l'association.

Marie-Christine GAUZELIN

Jean-Pierre BERTINO